

Métamorphose
Stade de la Tuilière
Demande de crédit pour la phase des études jusqu'aux appels d'offres

Préavis N° 2014/14

Lausanne, le 3 avril 2014

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5 millions de francs destiné à financer l'étude, jusqu'au niveau des appels d'offres, du projet lauréat du concours d'architecture du futur stade de football de la Tuilière.

2. Préambule

Dans son rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière, adopté par votre Conseil le 21 janvier dernier, la Municipalité annonçait son choix de réaliser un stade de football sur la partie sud du site de la Tuilière et sollicitait un montant d'un million de francs pour l'organisation d'un concours de projets d'architecture sur ce site¹. Le présent préavis s'inscrit dans la suite des opérations annoncées à cette occasion

3. Stade de la Tuilière

3.1. Rappel du concept retenu

Lors du réexamen du projet, effectué en 2012-2013, le concept de stade mixte (football et anneau d'athlétisme) a été abandonné au profit d'un stade dédié uniquement au football (stade dit « à l'anglaise ») à réaliser sur le site de la Tuilière. Le concours de projets d'architecture, devant permettre d'obtenir un avant-projet de stade pour la fin de l'année 2014, a été lancé le 25 février 2014 en procédure sélective.

3.2. Optimisation du projet

Différentes études menées depuis mi-2013 ont permis d'optimiser certains aspects du projet. Ainsi, l'une d'entre elles², destinée à vérifier la faisabilité de l'implantation d'un programme privé sur le site retenu, a permis de prouver la possibilité d'insérer le futur stade selon une orientation nord-sud, plus favorable à la pratique du football. Une analyse des besoins a permis de fixer la capacité du stade à 12'000 places. En se basant sur cette capacité, le coût de construction de celui-ci, qui constitue une enveloppe définie pour le

¹ Préavis N° 2013/27, du 27 juin 2013, « Métamorphose (...) », Bulletin du Conseil communal (BCC), 2013-2014, à paraître.

² Etude disponible sur le site Internet de la Ville de Lausanne : www.lausanne.ch/metamorphose.

4. Incidences sur le budget

4.1. Conséquences sur le budget d'investissement

4.1.1. Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2014 à 2017 prévoit un montant global de 5 millions de francs pour les études présentées dans ce préavis.

4.1.2. Conséquences sur le budget d'investissement – Tableau

(en milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	0.0	2'500.0	2'500.0	0.0	5'000.0
Total net	0.0	2'500.0	2'500.0	0.0	5'000.0

4.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

4.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,75%, les intérêts théoriques, engendrés par le crédit d'investissement demandé dans le cadre de ce préavis, dont le montant total s'élève à 5 millions de francs, s'élèvent à 37'800 francs pour les années 2016 et 2017.

4.2.2 Charges d'amortissement

En raison de l'importance des dépenses prévues et de leur nature très anticipée par rapport à la réalisation du projet en cause, il paraît opportun d'appliquer, pour l'amortissement du crédit d'investissement demandé, le mode utilisé pour l'amortissement des crédits de « pleins pouvoirs », à savoir d'amortir les dépenses réelles l'année suivant leur engagement effectif.

4.2.3 Charges d'exploitation

Les études présentées dans ce préavis n'induiront pas de charges d'exploitation supplémentaires.

Les impacts financiers attendus durant la période 2014 à 2017 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)						
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	0.0	37.8	37.8	0.0	75.6
Amortissement	0.0	0.0	2'500.0	2'500.0	0.0	5'000.0
Total charges suppl.	0.0	0.0	2'537.8	2'537.8	0.0	5'075.6
Diminution de charges	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Revenus	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Total net	0.0	0.0	2'537.8	2'537.8	0.0	5'075.6

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/14 de la Municipalité, du 3 avril 2014 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5 millions de francs destiné à financer l'étude, jusqu'à la phase des appels d'offres, du projet lauréat du concours d'architecture du futur stade de football de la Tuilière ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer, respectivement sous les rubriques 2101.331 et 2101.390 du budget du Service des sports, les charges d'amortissement et d'intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1, calculées en fonction des dépenses réelles ;

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud